



Ville de Sevrans

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu la commission finances du 23 juin 2022



SOMMAIRE

4	Edito de M. Stéphane Blanchet, Maire de Sevrans
5	Le processus budgétaire et les chiffres clés
6	Sevrans au quotidien
7	La réalisation d'un budget pour prendre soin
8	Le compte administratif 2021 : le fonctionnement
9	La répartition des dépenses de fonctionnement
10	Les recettes de fonctionnement
11	La diminution de la dette et la consolidation des marges de manœuvres
12	La répartition des subvention aux associations
14	Le compte administratif 2021 : l'investissement
16	Un budget pour plus d'écologie, de citoyenneté et d'égalité
17	Partie règlementaire
22	Lexique



Un budget d'actions

La mobilisation des services a été constante et soutenue tout au long de l'année 2021.



Ce compte administratif offre l'occasion de saluer l'investissement du personnel de la Ville pour leur présence et leur travail, si précieux, au côté des sevranaises et des sevranaïes.

Pour mémoire, le rapport d'orientations budgétaires, présenté le 17 décembre 2020 avait pour principal axe : un mot d'ordre « *prendre soin* », évidemment en raison du contexte sanitaire. Cet objectif a orienté la construction du budget adopté en Conseil municipal le 11 février 2021.

J'assume, avec la municipalité, le choix de concentrer nos efforts sur le service rendu à la population, donc sur les dépenses de sécurité, sur l'entretien de proximité et la propreté et sur la poursuite de notre politique de prévention et de santé.

La Ville a aussi soutenu la stratégie vaccinale pour sortir de la crise sanitaire.

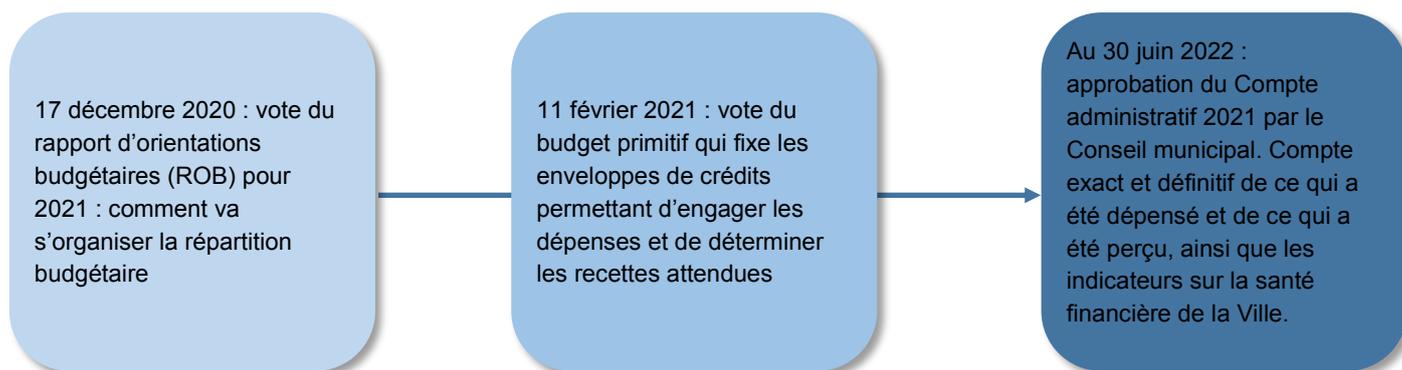
Nous avons également maintenu notre soutien, fort, auprès du monde de la culture et du mouvement sportif.

En 2021, la Ville a emprunté pour la première fois depuis trois ans afin de concrétiser les projets structurants: la démolition des locaux Catena pour y implanter le poste de police municipale, l'extension de l'école Lamartine et les travaux d'éclairage public. Et ce en poursuivant le désendettement.

Le budget 2021 se clôt en excédent. Il permet d'entamer le budget suivant sur une base solide et saine, faisant de 2022 encore une année utile, une année pour faire et pour se préparer aux défis de demain.

Le Maire
Stéphane Blanchet

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE



Le Compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié de l'analyse des comptes de la collectivité. Il est aussi le bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (restes à réaliser).

LES CHIFFRES CLÉS



Le résultat de clôture de l'exercice est en nette progression passant de 3,9 à 10,5M€, grâce à la fois à une section de fonctionnement bénéficiaire (13 M€) et à une diminution du déficit de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement versé à la section d'investissement a ainsi permis à la Ville de financer pour partie les travaux d'investissement.

Sevrans pour le quotidien

Sécurité publique
3 740 380 €

Santé - Prévention
1 360 164 €

Point
d'accès aux
droits
85 600 €

Intervention auprès du CCAS :
1 343 819 €

Aide pompiers
1 046 195 €

Voirie - hors
investissement :
3 888 413 €

Aménagement urbain -
amélioration du cadre de vie:
12 601 010 €

Sports :
3 260 164 €

Action culturelle
1 610 543 €

Crèches - Garderies
5 258 979 €

SEVRAN AU QUOTIDIEN

Sevrans agit au quotidien pour l'amélioration du cadre de vie des habitantes et des habitants. La sécurité publique fait partie des postes de dépenses les plus importants avec notamment la pose de nouvelles caméras de vidéoprotection et l'équipement des policiers municipaux.

La part du budget consacrée à la prévention et à la santé montre la préoccupation quotidienne de garantir pour toutes et pour tous l'accès aux soins, l'accès aux vaccins et l'accès aux mesures de protection contre le Covid-19. La Ville en a fait sa priorité pour 2020 et a continué en 2021.

Les travaux du Grand Paris Express ont altéré la voirie, ce qui a conduit à l'augmentation des interventions pour éviter une érosion trop rapide du bitume. Ceci, ainsi que la création de voies vertes et les pistes cyclables permettant des continuités écologiques représentent, en fonctionnement comme en investissement, une dépense importante et impérative pour préserver la qualité de vie.

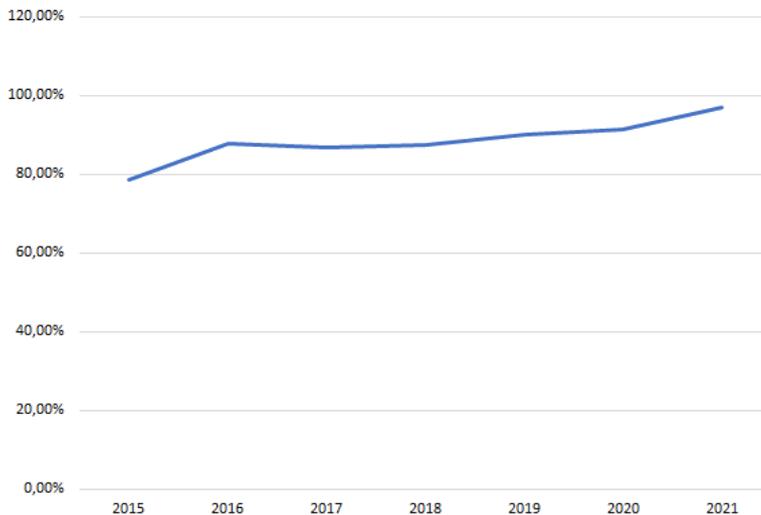
Malgré l'annulation de nombreuses manifestations due aux conditions sanitaires, Sevrans a poursuivi son soutien à l'activité culturelle et aux sports.

La Ville a poursuivi et accentué son travail pour l'accueil des tout petits, mais aussi sur la sécurisation des écoles et sur l'amélioration continue de la restauration scolaire.

Au quotidien, Sevrans a pris en compte les besoins de sa population grâce à des marges de manœuvres retrouvées et une gestion responsable.

LA RÉALISATION D'UN BUDGET POUR PRENDRE SOIN

Evolution du taux de réalisation des recettes fonctionnement et investissement 2015-2021

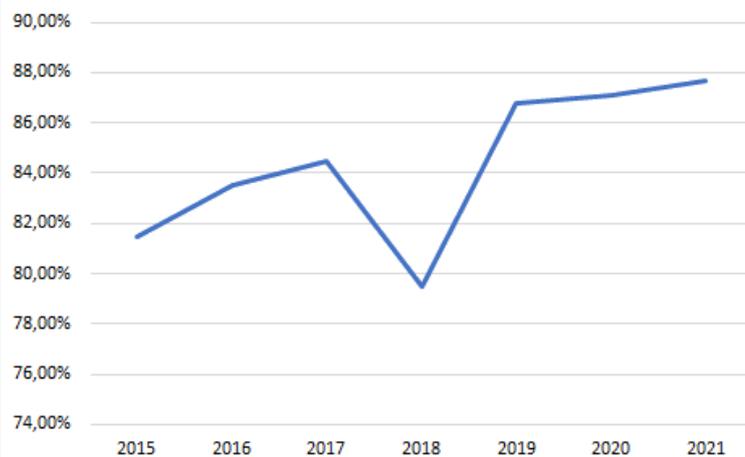


Le taux d'exécution des dépenses du compte administratif 2021 progresse, à nouveau comme en 2020, de 0,5 %. Par rapport à 2020 il passe de 87,12 % à 87,66%, il augmente de 8 % par rapport à 2018 (79,49%) (hors reports).

Le taux global d'exécution des recettes est en net progrès (+5,6%) passant de 91,3 % en 2020 à 96,9 % en 2021.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est proche de la norme observée dans les collectivités de même strate (95%) avec un taux de 94,6 % contre 95,2 % en 2020, pratiquement égal à 2019 (94,44%) et en progression de deux points par rapport à 2018 (92,39%). Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement dépasse les 100 % avec 101,6%.

Evolution du taux de réalisation des dépenses fonctionnement et investissement 2015-2021

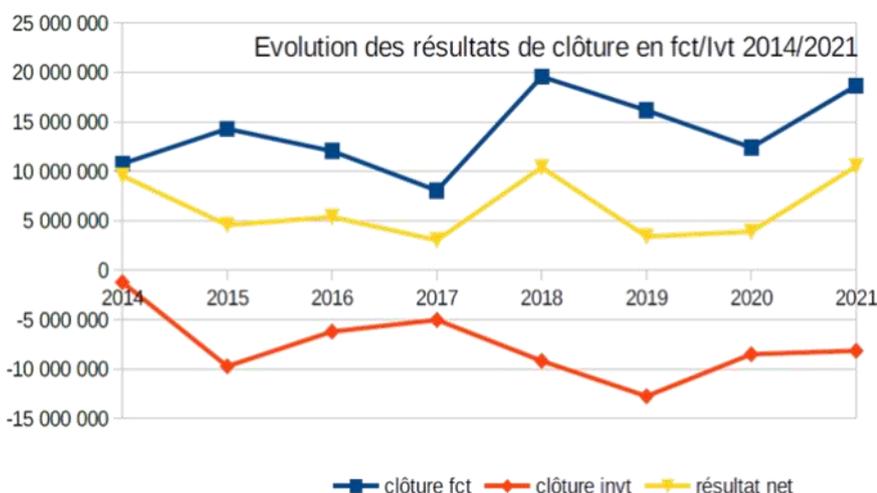


Le taux d'exécution des dépenses d'investissement augmente de 2,4 % à 70 %. La progression est de 18 points par rapport à 2018 (51,13 %). Le taux d'exécution des recettes d'investissement a, quant à lui, augmenté sensiblement avec 80,8% contre 61,4 % en 2020. Cette évolution est significative de la capacité concrète de la Ville à mobiliser les financements des investissements par subvention.

Le taux d'exécution du budget montre que les engagements pris ont été faits.

Comme rappelé dans le rapport d'orientations budgétaires et dans les précédents comptes administratifs, ce taux de réalisation est la

résultante de l'application des règles budgétaires républicaines : le respect de l'annualité budgétaire, la sincérité budgétaire et le travail partagé, notamment avec l'ensemble de la majorité municipale, mais aussi avec la commission finances et l'ensemble des sevranaises et des sevranais.



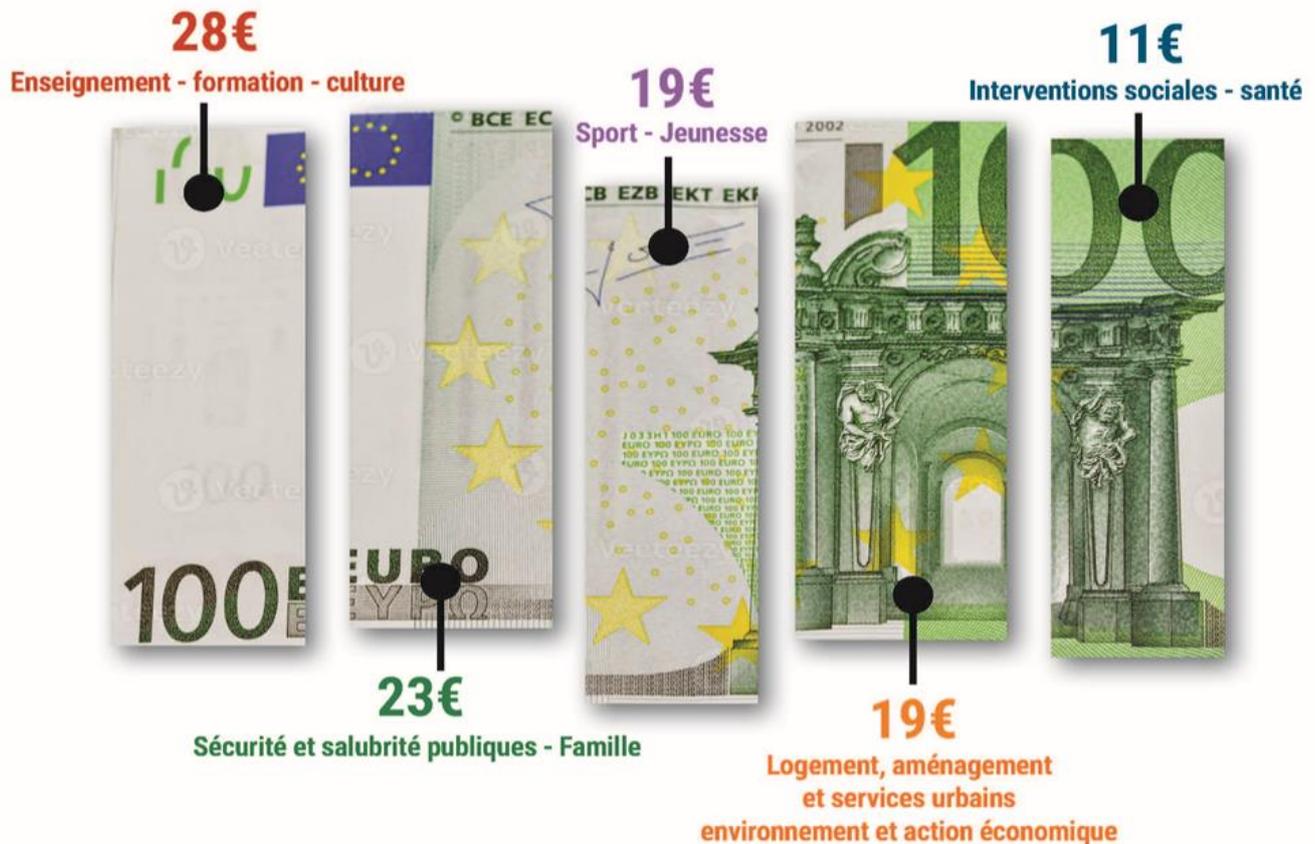
La diminution du déficit de la section d'investissement est due à l'augmentation constante de l'autofinancement venant de l'excédent de fonctionnement et des amortissements et à l'augmentation de la réalisation des recettes de subventions

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : LE FONCTIONNEMENT



LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2021, pour 100 euros dépensés, personnel compris, la Ville a consacré



Les dépenses de fonctionnement déclinent l'objectif posé par le ROB : prendre soin.

Prendre soin, c'est faire de l'éducation le premier poste de dépense. En ajoutant le budget consacré à la jeunesse et au sport, c'est 47% du budget qui sont consacrés à nos enfants et à la formation de nos futurs adultes. L'animation sportive et culturelle participe aussi à cette formation, et s'étend tout au long de la vie, avec l'Université Participative Interâge (UPI) qui, même en période de confinement et de restrictions sanitaires a pu proposer des visio-conférences qui ont été très suivies.

Prendre soin, c'est consacrer 23% du budget à protéger : en matière de sécurité tout d'abord, avec plus de police municipale, mais aussi plus de prévention, des caméras de vidéoprotection et des agents assermentés pour les regarder, en lien avec la police nationale. Protéger, c'est encore permettre aux familles de trouver des lieux d'écoute, et d'accompagnement.

Prendre soin, c'est consacrer 19% au logement et au cadre de vie. C'est assurer que les logements soient dignes et décents. Ici, il s'agit du travail quotidien des services pour instruire et vérifier les permis de louer et de diviser, pour garantir aux locataires un logement décent. C'est assurer la défense de l'environnement pour permettre à toutes et à tous de vivre dans un cadre sain et sécurisant.

Prendre soin, c'est consacrer 11% du budget aux interventions sociales et à la santé. C'est le travail du Centre municipal de santé qui s'est mobilisé plus que jamais durant la pandémie en proposant des séances de vaccinations et des tests. C'est aussi le travail du CCAS au plus près des sevranaises et des sevranaïses dans le besoin.

Prendre soin, c'est l'action au quotidien de tous les services de la Ville.

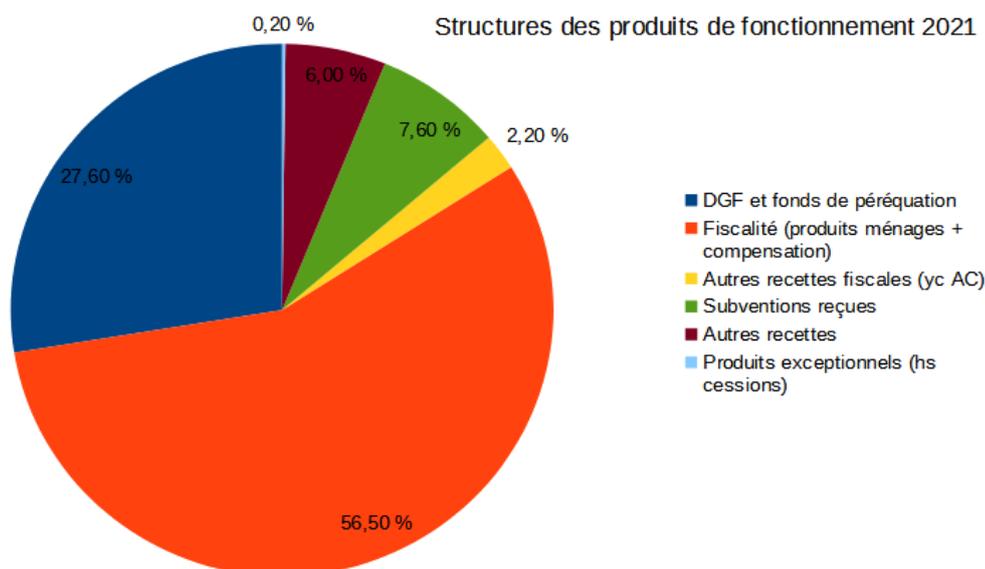
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les collectivités locales « disposent de ressources dont elles peuvent disposer librement ». Cette disposition de la Constitution consacre le principe de l'autonomie financière des collectivités locales : disposant de leurs ressources propres, elles peuvent les utiliser comme elles l'entendent, à partir des orientations fixées par la population et dans le respect des lois et règlements.

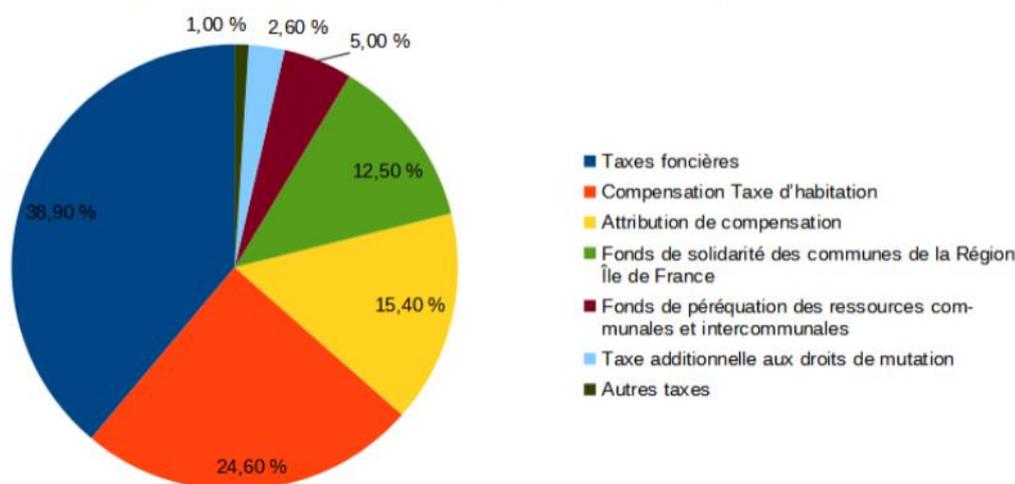
Pour autant, depuis plusieurs années déjà, les ressources propres des collectivités se réduisent. Les communes ne disposent plus que d'une part congrue de fiscalité ; elles sont tributaires de plus en plus des dotations de l'Etat et des réponses à des appels à projet pour bénéficier des fonds nécessaires à la réalisation de leurs orientations.

Cela a donc un impact sur le budget de fonctionnement et sur la diversité des sources de financement. Sevrans doit donc mobiliser ses efforts sur la captation des dotations que l'Etat et les autres organismes financeurs. C'est ainsi qu'en 2021, l'augmentation des dotations perçues a permis d'équilibrer le budget de fonctionnement sans recours aux excédents de l'année précédente. Ce résultat positif a permis de limiter le recours à l'emprunt et de dégager un nouvel excédent.

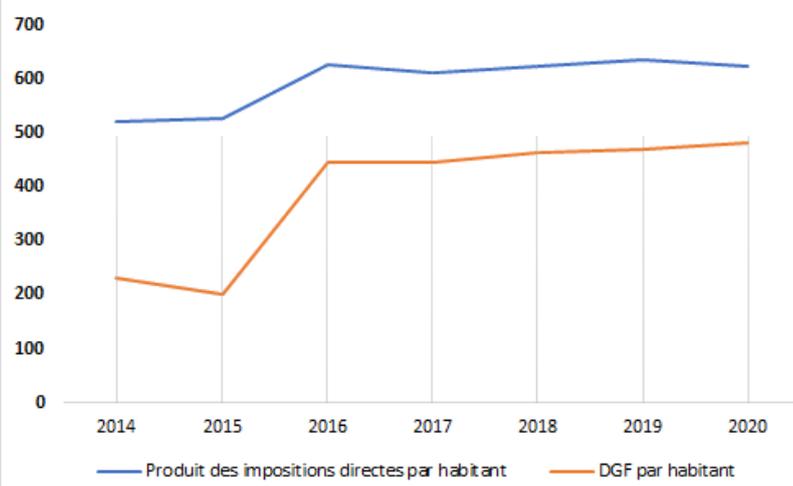
Structures des produits de fonctionnement 2021



Répartition des produits fiscaux dans les recettes de fonctionnement



Evolution des principaux postes de recette



LA DIMINUTION DE LA DETTE DEPUIS 2018 ET LA CONSO-LIDATION DES MARGES DE MANOEUVRE

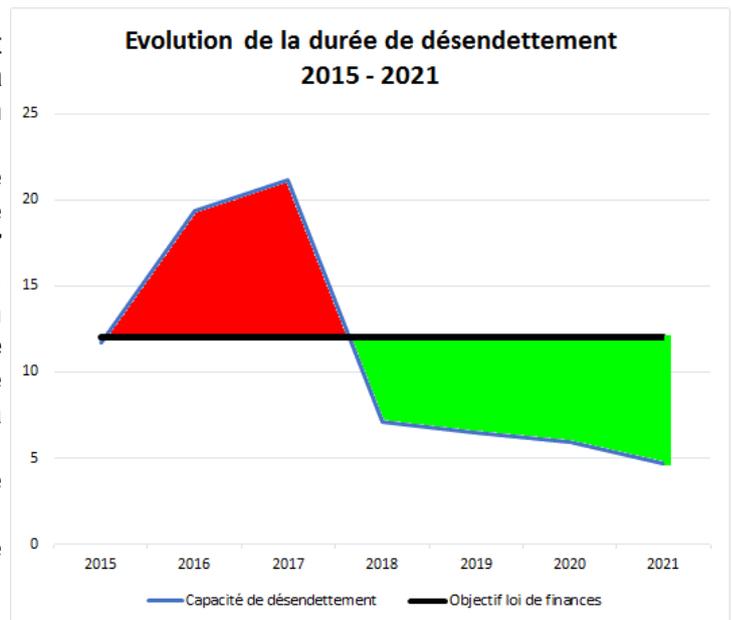
1 - La durée de désendettement

Ce ratio mesure la solvabilité d'une collectivité et correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette.

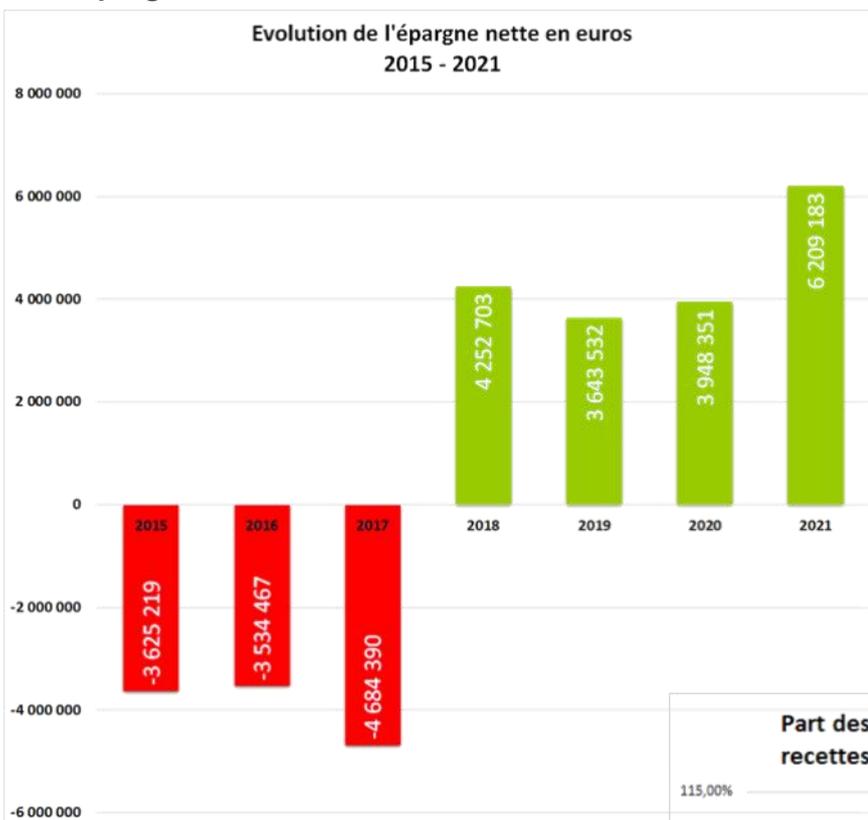
En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, **sa capacité de désendettement serait de 4,7 années** contre 5,97 années en 2020 et 6,52 en 2019. La baisse de cet indicateur est due à un triple mouvement : la baisse du stock de dette d'une part, l'augmentation de l'épargne dégagée par les finances municipales d'autre part et enfin la baisse des taux d'intérêt.

La loi de programmation financière fixe la capacité de désendettement à 12 ans pour les communes.

La Ville de Sevran respecte pour la quatrième année consécutive ce plafond de désendettement.



2 - L'épargne nette



L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

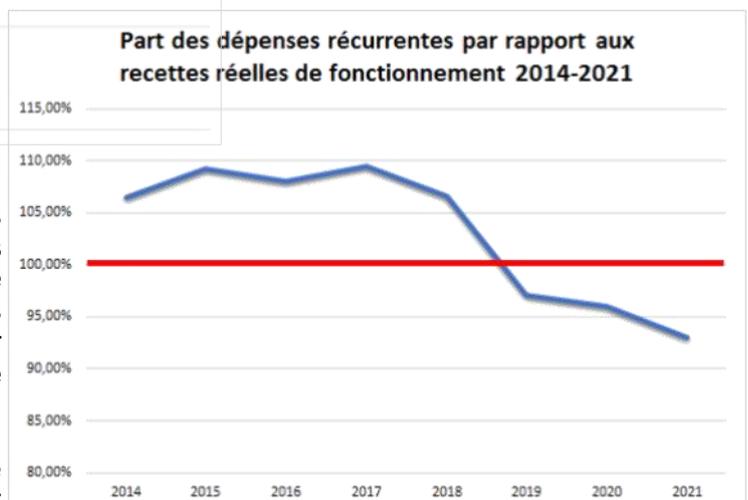
Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

L'épargne nette demeure positive depuis 2018. En 2021, elle a augmenté de 57% passant de 3,95 M€ en 2020 à 6,21 millions en 2021. Le remboursement du capital de la dette reste conséquent (près de 8,4M€).

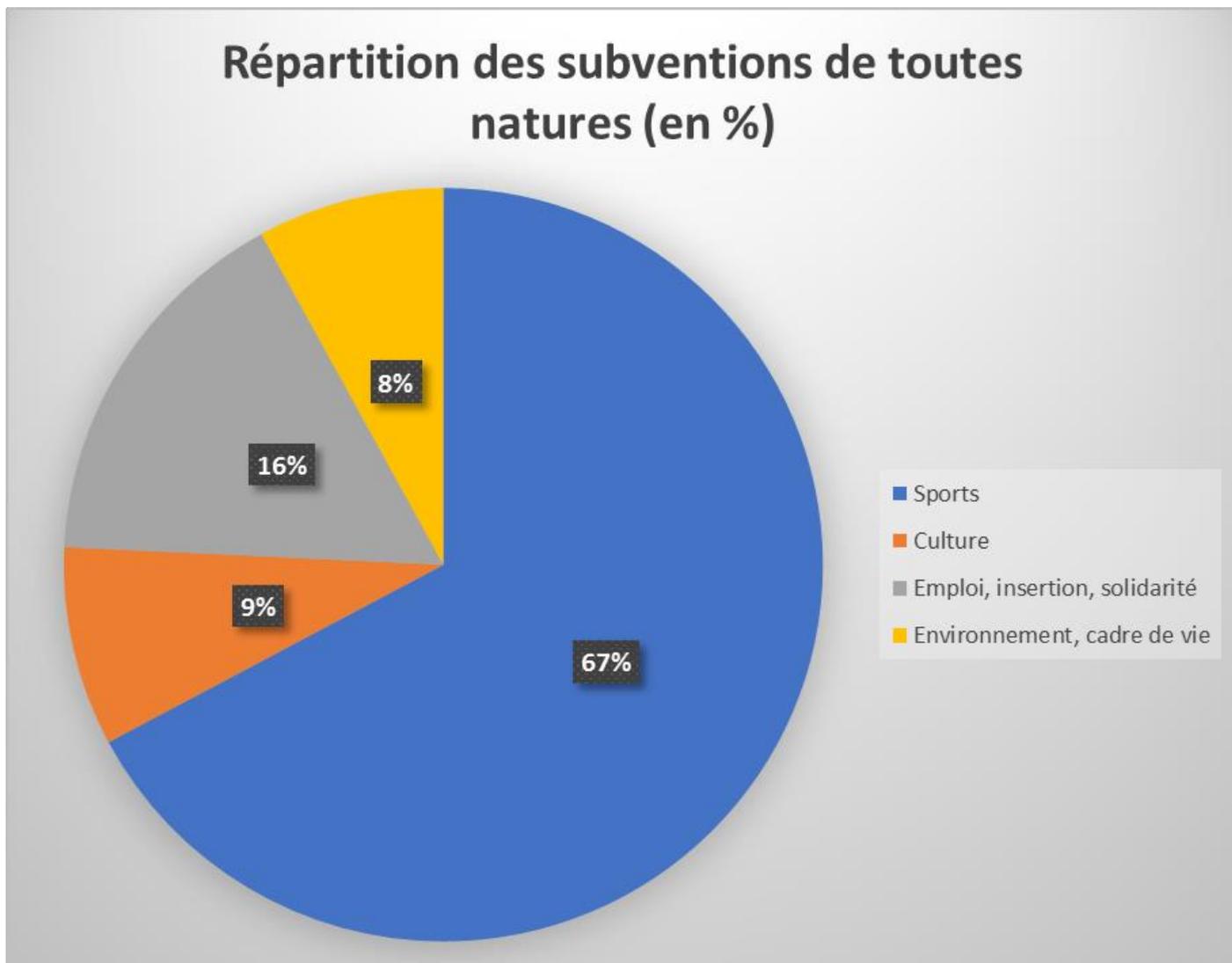
3 - L'autofinancement

Cette année et comme depuis 2019, la part des dépenses récurrentes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est inférieure à 100%. Ceci signifie que, progressivement, la Ville retrouve des marges de manœuvre pour agir au quotidien et aussi pour faire face à des imprévus, sans que ses dépenses ne soient supérieures à ses recettes.

Ces marges de manœuvre gagnées sont la garantie du fonctionnement du service public. Ceci permet aussi d'aborder sereinement les défis de 2022 et des années qui arrivent.



LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 3 591 073,41€



Montant de l'aide	Part Bénéficiaires
Inf 500 €	40,37%
Inf 1 001 €	53,21%
Inf 2 001 €	59,17%
Inf 5 001 €	72,94%
Inf 10 001 €	83,49%
Inf 23 001 €	87,61%
Inf 30 001 €	89,45%
Inf 50 001 €	93,12%
Inf 100 000 €	95,87%
Sup 100 001 €	4,13%

Le soutien aux associations sevranaises doit s'évaluer au regard des subventions directes (subventions villes, subventions dans le cadre du FIA...) et des subventions indirectes, comme la mise à disposition de locaux à titre gratuit, le prêt de matériel... Ce travail permet d'établir ce montant à 3 591 073.40€.

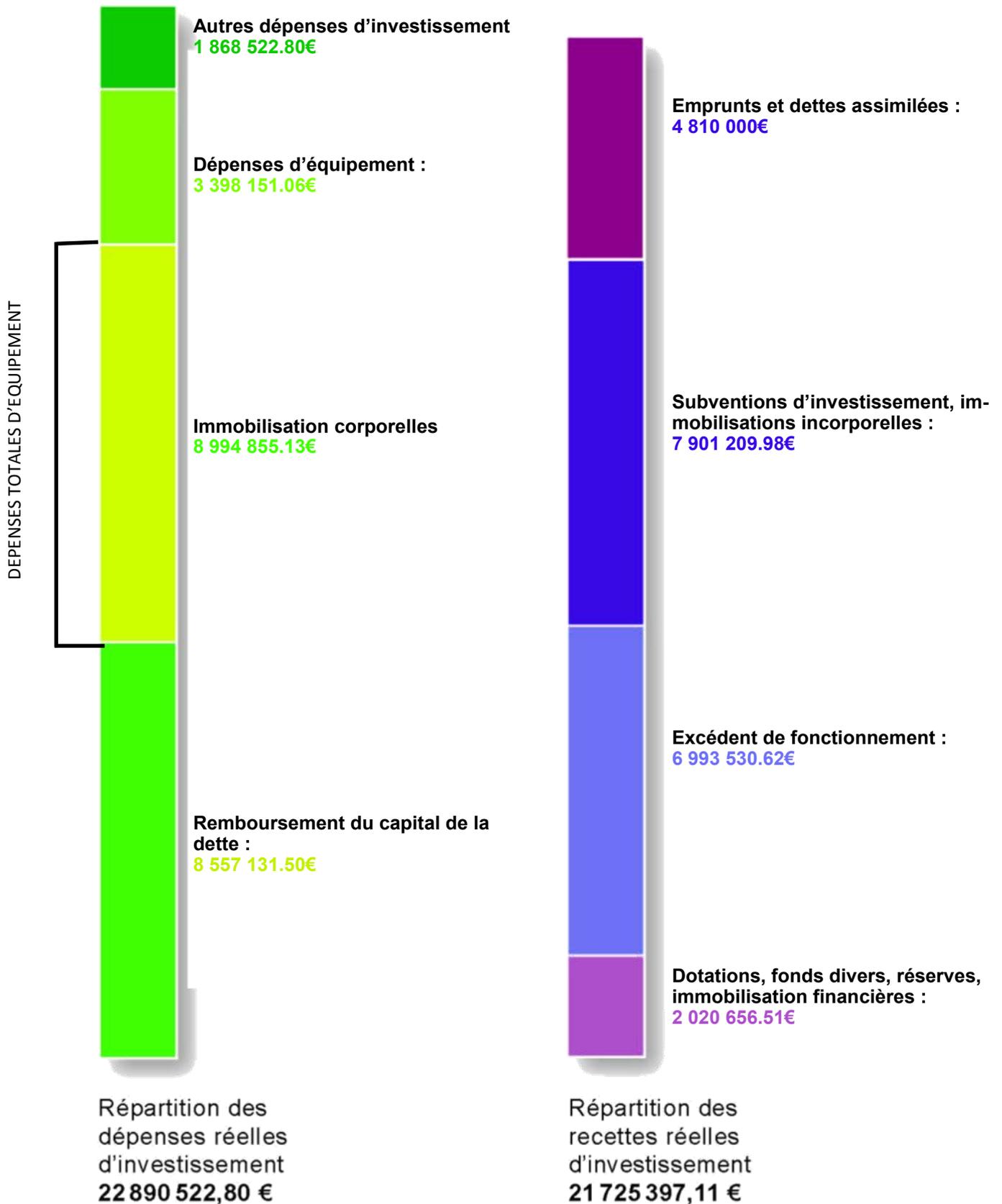
Ce montant apparaît en forte progression par rapport à 2019 : 3 060 743,76 €
Cette augmentation est le signe d'un effort soutenu de la Ville pour accompagner la reprise du mouvement associatif durant une année difficile.

Montant de l'aide	Nbre Associations	%
Aucune aide	41	18,81%
Aide comprise entre 501 € et 1000 €	47	21,56%
Aide comprise entre 501 € et 1000 €	28	12,84%
Aide comprise entre 1001 € et 2000 €	13	5,96%
Aide comprise entre 2001 € et 5000 €	30	13,76%
Aide comprise entre 5001 € et 10000 €	23	10,55%
Aide comprise entre 10001 € et 23000 €	9	4,13%
Aide comprise entre 23 001 € et 30000 €	4	1,83%
Aide comprise entre 30 001 € et 50 000 €	8	3,67%
Aide comprise entre 50 001 € et 100 000 €	6	2,75%
Aide supérieure à 100 001 €	9	4,13%
	218	100,00%

Nature de l'aide	%
------------------	---

Utilisation de locaux municipaux	61,08%
Subvention municipale	31,27%
Part ville Politique de la ville	5,55%
Mise à disposition du car municipal	0,15%
Octroi d'un local associatif	1,85%
Apport d'une aide matérielle	0,11%

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : L'INVESTISSEMENT



En 2021, l'exécution du budget d'investissement a atteint 70%, en augmentation depuis 2018. Ceci montre, de façon concrète, la mobilisation des services en ce qui concerne l'aménagement urbain, la réponse aux besoins quotidiens de la population et l'amélioration du cadre de vie.

L'intégration dans le rapport d'orientations budgétaires 2021 du programme pluriannuel d'investissements courant jusqu'en 2026 permet de rationaliser les dépenses afin de les affecter au mieux et selon les priorités fixées par le Conseil municipal. Ce travail d'anticipation a permis de **réaliser la Fabrique Cycle Terre**, de remettre en état le pont et les aménagements du **parc Louis Armand**, de poursuivre le déploiement de la **vidéoprotection**, de lancer les études pour **l'implantation d'un bassin olympique** de cinquante mètres sur vingt-cinq en plus du bassin de la piscine municipale, d'achever la sécurisation **de la butte Montceuleux** ou encore de poursuivre les **travaux dans les écoles**

Le sérieux de ce plan d'investissement à long terme a été l'élément décisif pour obtenir 186 millions d'euros pour la deuxième phase de la rénovation urbaine - Quartiers Beaudottes et Montceuleux Pont Blanc - ce qui représente le plus haut ratio de financement ANRU de France : près de **4 000€ par habitant**.

Ce travail a donc permis de sécuriser le financement de la rénovation urbaine, malgré les restrictions budgétaires qui s'annoncent dans les années à venir, liées aux crises économique, sociale et environnementale.



UN BUDGET POUR PLUS D'ÉCOLOGIE, DE CITOYENNETÉ ET D'ÉGALITÉ

Les investissements programmés sont soumis à la triple exigence de la prise en compte de la lutte contre le réchauffement climatique, l'inscription la plus étroite dans la ville et dans la vie des sevranaises et des sevranaïses et doivent être un outil pour plus d'égalité.

C'est la raison pour laquelle le dialogue avec les habitantes et les habitants est placé au cœur du travail des services. En ce sens, le projet Terre d'eaux et de culture, sur les terrains Montceleux est emblématique : la création d'un conseil participatif *ad hoc*, regroupant quatre collèges : habitants, usagers, associations et élus a permis de remettre à plat le projet afin qu'il s'intègre le mieux à la quotidienneté et soit un investissement utile à toutes et à tous, à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux.

Les concertations ciblées autour des programmes immobiliers dans le diffus sont aussi un outil pour permettre aux riverains de s'exprimer sur les constructions de petits immeubles, et ouvrent ainsi un dialogue constructif avec les porteurs de projet.

Il s'agira, pour les années prochaines, d'aller plus loin et d'entamer les concertations au long cours, sur la rénovation urbaine et sur les questions de quotidienneté sur la Ville.

Les investissements sont aussi pensés en fonction de leur utilisation future et sur leur impact sur la question de l'égalité. Les aménagements urbains, les projets structurants de la Ville doivent permettre une utilisation égale entre les femmes et les hommes, ne privilégier aucune catégorie ou aucun sexe, mais doivent accueillir tout le monde.

En 2021, la Ville a signé plusieurs conventions pour prendre sa part dans la lutte contre les violences à caractère sexuel et sexiste, notamment en ce qui concerne l'hébergement des femmes victimes et des enfants co-victimes. La permanence Premier accueil Première écoute a fonctionné tout au long de l'année et continuera.





PARTIE REGLEMENTAIRE

Niveau général de réalisation 2021

Dépenses réelles de fonctionnement	78 409 131,13	Recettes réelles de fonctionnement	93 175 445,59
Dépenses réelles d'investissement	22 890 522,80	Recettes réelles d'investissement	21 725 397,11
Total Dépenses	101 299 653,93	Total Recettes	114 900 842,70
Crédits ouverts	115 551 527,53	Crédits ouverts	118 602 902,46
% Réalisation	87,66 %	% Réalisation	96,87 %

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	78 409 131,13	Recettes réelles	93 175 445,59
Crédits ouverts	82 880 075,89	Crédits ouverts	91 720 904,81
% Réalisation	94,60%	% Réalisation	101,59 % hors cessions

Section d'investissement

Dépenses réelles	22 890 522,80	Recettes réelles	21 725 397,11
		<i>Dont Excédent de fonctionnement</i>	6 993 530,62
Crédits ouverts	32 671 451,64	Crédits ouverts	26 881 991,65
		<i>sans excédent de fonctionnement</i>	
% Réalisation	70,06%	Réalisation	80,82%

Résultats de l'exercice 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTION
RECETTES	23 243 621,95	93 175 445,59	116 419 067,54
DEPENSES	22 890 522,80	79 927 355,97	102 817 878,77
TOTAL	353 099,15	13 248 089,62	13 601 188,77

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 : 13 601 188,77 €

Résultats de clôture de l'exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
INVESTISSEMENT	-8 511 755,46		353 099,15	-8 158 656,31
FONCTIONNEMENT	12 406 047,15	6 993 530,62	13 248 089,62	18 660 606,15
TOTAL	3 894 291,69	6 993 530,62	13 601 188,77	10 501 949,84

**RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE 2021 :
10 501 949.84 €**

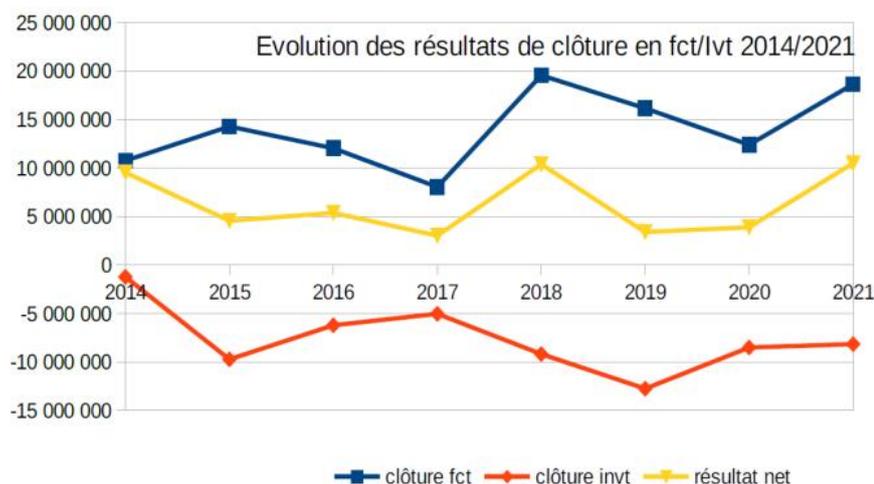
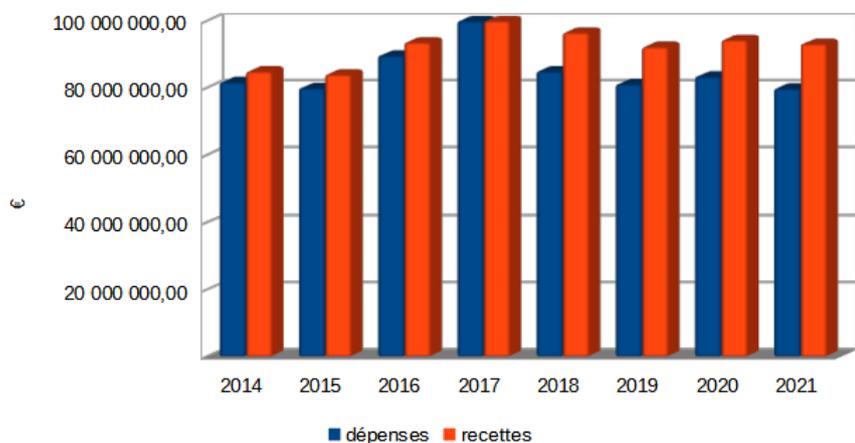
Résultats de clôture de l'exercice 2021 avec les restes à réaliser

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	SOLDE RAR	RESULTAT DE CLOTURE AVEC RAR 2021
INVESTISSEMENT	- 8 158 656,31	- 2 993 171,32	- 11 151 827,63
FONCTIONNEMENT	18 660 606,15		18 660 606,15
TOTAL	10 501 949,84	- 2 993 171,32	7 508 778,52

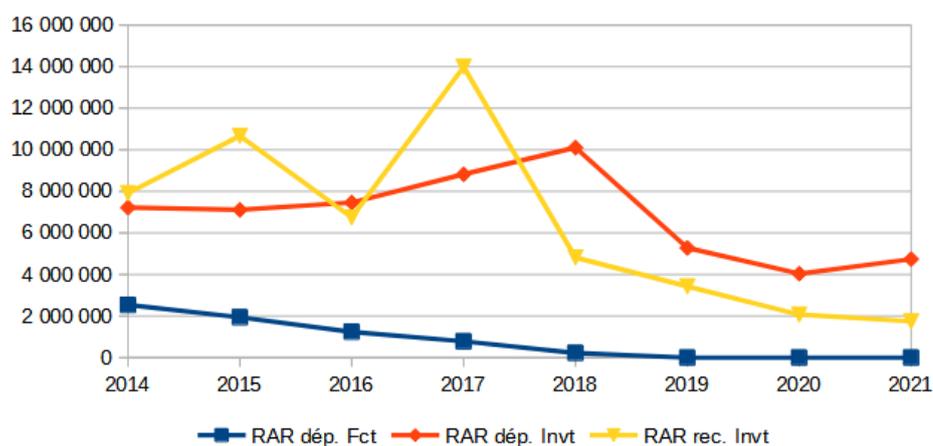
**RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 AVEC LES RESTES A REALISER :
7 508 778.52 €**

Evolution des comptes administratifs de 2014 à 2021

Evolution des dépenses/recettes de fonctionnement 2014/2021



Evolution des Restes à Réaliser 2014/2021



Ratio n°1 : l'épargne brute : 14 766 314.46€ €

	<i>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits cessions des immobilisations)</i>	93 175 445,59
-	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	78 409 131,13
=	Epargne Brute	14 766 314,46

Ratio n°2 : l'épargne nette : 6 209 182, 96€

	<i>Epargne Brute</i>	14 766 314,46
-	<i>Remboursement du capital de la dette</i>	8 557 131,50
=	Epargne Nette	6 209 182, 96

Ratio n°3 : coefficient d'autofinancement courant : 0.93

	<i>Charges de fonctionnement réelles + Remboursement en capital</i>	86 966 262, 63
/	<i>Produits de fonctionnement réels (hors cessions)</i>	93 175 445,59
=	Coefficient d'autofinancement	0,93

Ratio n°4 : capacité de désendettement : 4.7 années

	<i>Encours de la dette au 31/12/2020</i>	69 535 908,29
/	<i>Epargne brute</i>	14 766 314,46
=	Capacité de désendettement	4,70

Ratio n°5 : rigidité des charges structurelles : 0,56

	<i>Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts</i>	53 073 433,03
/	<i>Produits de fonctionnement</i>	93 175 445,59
=	La rigidité des charges structurelles	0,56

Bilan des cessions et acquisitions 2021

<i>CESSIONS</i>		<i>ACQUISITIONS</i>	
8 rue Brossolette (titrée en 2022)	500 000 €	4 rue des Eglantiers (fonds Barnier)	313 000 €
		11 rue des Ramiers (fonds Barnier)	221 000 €
		Lots de copropriété CC Charcot, avenue du commandant Charcot	1 €
		Lots de volume CC Charcot, avenue du commandant Charcot	1 €
TOTAL	500 000 €		534 002 €





LEXIQUE

Abattement	Réduction de la base fiscale prise en considération pour établir l'impôt de certains redevables. Exemple : en matière de taxe d'habitation, abattement général à la base ou abattement pour charges de famille
Annuité de la dette	Somme des intérêts versés et des remboursements en capital, hors gestion active de la dette. Elle mesure la charge de l'endettement.
Bases fiscales ou valeurs locatives cadastrales	Représente le niveau de loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.
Budget Primitif	Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.
Capacité de désendettement ou Délai de désendettement :	Rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, la capacité de désendettement exprime la durée (en nombre d'années) nécessaire pour rembourser la dette de la Ville en consacrant la totalité de l'autofinancement dégagé
Compte administratif	Compte établi en fin d'exercice, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité, par le président de l'assemblée délibérante.
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	Instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Elle est versée aux régions depuis 2004. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	Représente les ressources brutes restant à la commune à l'issue de l'exercice budgétaire. Elle peut les réserver au financement de ses investissements - Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
Epargne de gestion	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts
Epargne nette ou épargne disponible	Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette
Fonds de roulement	Excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie
Ligne de trésorerie	Droit de tirage permanent pour un montant plafonné et une durée de validité d'un an, son objectif est de permettre le financement des besoins ponctuels de trésorerie et d'éviter la mobilisation prématurée d'emprunts à long terme. La mobilisation d'un montant en fin d'année n'entraîne aucun impact budgétaire.
Ressources propres	Somme dont dispose la Ville pour financer ses dépenses d'investissement après le remboursement du capital de la dette et avant tout recours à un nouvel emprunt.
Taux d'autofinancement ou taux d'épargne (brut, net)	Epargne (brute, nette) divisée par les recettes réelles de fonctionnement.
Taxe foncière	Impôt local acquitté chaque année par tout propriétaire d'un bien immobilier (habitation et local d'entreprise) et/ou d'un terrain non bâti.
Taxe d'habitation	Impôt local s'appliquant à chaque personne (propriétaire ou locataire) occupant un bien immobilier au 1er janvier de l'année d'imposition.

Crédits :

Chiffres : DRF, DGFIP ; Photographies : service communication ; Lexique : INSEE.